

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2022

## Résultats annuels 2021 : près de deux tiers de la dette sociale reprise amortie au 31 décembre 2021

Le Conseil d'administration de la CADES, sous la présidence de M. Jean-Louis Rey, s'est déroulé ce 31 mars 2022 et a arrêté les comptes de la caisse pour l'exercice 2021. Ces comptes sont soumis à l'approbation des Ministres de tutelle.

Préalablement, le Comité d'Audit s'était réuni le 25 mars 2022 sous la présidence d'Yves Laqueille, vice-président du Conseil d'administration de la CNAM et administrateur de la CADES, en vue d'examiner les comptes annuels 2021 présentés par l'Agent comptable.

**M. Jean-Louis Rey, Président du Conseil d'Administration de la CADES déclare :** « *Après une année 2020 qui avait été marquée par une double crise : sanitaire, née de la pandémie de covid-19, puis économique, avec la très forte récession qui en a résulté, l'année 2021 fut celle de la reprise économique avec des recettes qui ont quasiment retrouvé leur niveau d'avant-crise.* »

### Éléments significatifs du résultat au 31 décembre 2021

Au 31 décembre, en milliards d'€	2021	2020
Produit net de la ressource	19,0	17,6
Charges	1,2	1,5
<b>Résultat</b>	<b>17,8</b>	<b>16,1</b>

Le montant net des intérêts versés aux investisseurs est de 1,2 milliard d'euros.

Le résultat de 17,8 milliards d'euros, dont l'affectation est mécaniquement dédiée à l'amortissement de la dette sociale, permet à la CADES de poursuivre la mission que lui a confiée le Parlement.

Ce résultat est légèrement supérieur à l'objectif d'amortissement 2021 rectifié de 17,4 milliards d'euros qui avait été voté par le Parlement dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2022.

En 2021, la CADES a réalisé un programme moyen et long terme d'un montant de 39,4 milliards d'euros redevenant ainsi un émetteur de dettes de premier plan en Europe. Ce programme s'est inscrit dans le cadre de la reprise par la CADES de 136 milliards d'euros de dette sociale qui avait été votée par le Parlement en juillet 2020 et qui avait fait l'objet d'un premier transfert de 20 milliards d'euros au second semestre 2020.

Conformément à la loi n° 2020-992 du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie, 40 milliards d'euros prévus par le décret 19 janvier 2021<sup>1</sup> au titre des opérations de reprise de dette auront été versés au 31 décembre 2021, dont 33,7 milliards d'euros à l'ACOSS, 5 milliards d'euros au titre de la reprise de dette des établissements de santé relevant du service public hospitalier et 1,3 milliard d'euros à la CNRACL<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043015195>

<sup>2</sup> Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

Fin 2021, 205 milliards d'euros de dette sociale ont ainsi été amortis et refinancés par la CADES sur les 320,5 milliards d'euros repris depuis sa création (y compris les 40 milliards d'euros au titre de 2021).

Le commissaire aux comptes présent à cette réunion a confirmé l'absence d'anomalies majeures. Il a toutefois émis une réserve d'ordre technique qui ne relève pas du périmètre opérationnel de la CADES, la Cour des comptes ne s'étant pas encore prononcée sur les comptes 2021 de l'activité de recouvrement de l'ACOSS et notamment sur la levée des incertitudes ou désaccords qui existaient sur les comptes 2020 suite au contexte particulier de la crise sanitaire.

### A propos de la CADES

Créée en janvier 1996 par le gouvernement français, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale a pour mission de financer et d'amortir la dette sociale en France par l'émission d'emprunts obligataires à court, moyen et long terme sur les marchés de capitaux internationaux.

Pour mener à bien sa mission, des ressources régulières lui sont assurées par la population française pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de la dette.

Placée sous la tutelle du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance et du ministre des solidarités et de la santé, la CADES exerce sa mission sous le contrôle du Parlement et du Conseil Constitutionnel.

La liaison de la CADES avec la sphère sociale est assurée par un conseil d'administration et un comité de surveillance qui comprend en outre quatre parlementaires.

Forte de la mission confiée par le Parlement, la CADES s'inscrit comme l'un des maillons essentiels dans la maîtrise et la réduction de la dette sociale en France en s'appuyant sur des mécanismes de financement et d'amortissement efficaces et éprouvés.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, les équipes de la CADES et de l'AFT (Agence France Trésor) se sont rapprochées afin de constituer un pôle d'excellence dans l'émission de titres publics français. Dans ce cadre, la CADES a confié à l'AFT la responsabilité opérationnelle de ses activités de financement. La CADES est maintenue en tant qu'entité indépendante garantissant l'effectivité du principe de cantonnement et d'amortissement de la dette sociale, conservant les prérogatives de son président exécutif, du conseil d'administration et de son comité de surveillance. L'AFT agit au nom et pour le compte de la CADES en utilisant ses personnels qu'elle lui a mis à disposition.

Toutes les informations concernant la CADES et ses émissions sont disponibles sur [www.cades.fr](http://www.cades.fr)

### AVERTISSEMENT

*Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.*

*Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District of Columbia). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.*

#### Contact CADES

Geneviève GAUTHEY  
Secrétaire générale  
Tél. : 01 40 04 15 41  
[genevieve.gauthey@cades.fr](mailto:genevieve.gauthey@cades.fr)

#### Contact ACTIFIN

Relations presse  
Isabelle DRAY  
01 56 88 11 29  
[idray@actifin.fr](mailto:idray@actifin.fr)

Alexandre COMMEROT  
01 56 88 11 11  
[acommerot@actifin.fr](mailto:acommerot@actifin.fr)